



AVIS DE PUBLICITÉ

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

MISE A DISPOSITION PAR BAIL COMMERCIAL D'UN BIEN DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL RELATIF AU BAR-RESTAURANT DE L'AÉRODROME DE TAVARIA

Autorité gestionnaire attribuant le bail :

Mairie de Propriano - 6 Avenue Napoléon III - 20110 PROPRIANO-Tél : 04.95.76.00.44

Email : admgenerale@mairiepropriano.fr

Objet du présent avis :

Le présent avis a pour objet de sélectionner un opérateur économique en vue de la conclusion d'un bail commercial portant sur l'exploitation du bar-restaurant de l'aérodrome de Tavarìa, dépendant du domaine privé de la commune de Propriano.

La présente procédure vise à garantir la transparence et l'égalité de traitement des candidats préalablement à l'attribution de ce droit d'occupation économique. Il ne s'agit nullement d'attribuer au futur titulaire une délégation de service public ni un marché public.

Désignation des espaces mis à disposition :

Chaque candidat pourra durant la période de consultation visiter sur demande les locaux proposés dont il trouvera ci-après les caractéristiques principales :

Le bâtiment communal d'une superficie d'environ 140 m² est composé de :

- Trois pièces principales :
 - La première servant de bar ;
 - La deuxième servant de salle de restaurant ;
 - La troisième servant de cuisine.
- Des sanitaires.
- D'une terrasse non couverte devant le bar et le restaurant de 120 m² donnant sur le tarmac.

Nature juridique du titre :

L'occupation donnera lieu à la conclusion d'un bail commercial régi par les dispositions du Code de commerce applicables aux propriétés commerciales, sous réserve des clauses spécifiques liées à l'implantation du bien.

Durée : 9 (neuf) ans.

Conditions financières :

L'occupation donnera lieu au paiement d'un loyer commercial détaillé comme suit :

Une part fixe : D'un montant de 8 400 € annuel, payable mensuellement ou trimestriellement.

Une part variable : Calculée sur la base de 1 % du Chiffre d'Affaires Hors Taxes (CAHT) annuel réalisé par l'établissement.

Conditions d'exploitation :

L'exploitant devra se conformer aux règles en vigueur concernant l'activité de bar-restaurant et notamment aux règles en matière sanitaire.

Outre le respect de l'ensemble de la réglementation applicable à ce type d'établissement et notamment à l'exploitation d'une licence restaurant, les propositions des candidats doivent tenir compte du fait que le site bénéficie d'une forte attractivité touristique.

Aussi, le restaurant est tenu de travailler en adéquation avec l'activité de l'Aérodrome, et de garantir son ouverture au plus près des jours et heures de celle de la plate-forme à la circulation aérienne au public.

L'exploitant devra s'investir dans un projet de développement, avec une clientèle en lien avec les usagers de l'aérodrome, les professionnels ou particuliers désireux de déjeuner dans un cadre original. Il proposera des animations à thème afin de rendre le restaurant plus convivial. Il a pour responsabilité d'assurer l'information et la communication sur le restaurant.

Critères de sélection :

Les candidatures seront appréciées sur la base des critères suivants :

- 1. Qualité et originalité du concept commercial (40%) :** Adéquation du service proposé avec le public de l'aérodrome (pilotes, usagers, grand public), qualité des animations envisagées.
- 2. Expérience et références professionnelles (40%) :** Compétences du candidat en gestion d'établissement de restauration et management d'équipe (expériences et/ou diplômes).
- 3. Amplitudes horaires et d'ouverture (20%) :** Engagement d'ouverture minimale garantissant l'animation du site, notamment en période de forte activité aéronautique (saison estivale, week-ends).

Remise des manifestations d'intérêt :

En cas de manifestation d'intérêt, celle-ci peut être adressée à compter de la publication du présent avis à l'adresse indiquée ci-après, par lettre recommandée avec avis de réception :

Mairie de Propriano – 6 Avenue Napoléon III - 20110 Propriano.

Cette demande peut être également envoyée par voie électronique à l'adresse suivante :

admgenerale@mairiepropriano.fr

Les candidats devront transmettre obligatoirement les éléments détaillés dans le règlement de consultation (2. Pièces à fournir pour candidater).

Date limite des manifestations d'intérêt :

Toute manifestation d'intérêt doit intervenir à l'une ou l'autre des adresses indiquées ci-dessus avant le **mardi 17 novembre 2026 à 10H00**.

Date de publication du présent avis : 16 octobre 2026

Le Maire, Paul Marie BARTOLI